



VERSAILLES

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Quartier des Chantiers le 17 Février 2022 de 20h à 22h

Cette réunion a eu lieu à la mairie de Versailles, salle Montgolfier, co-dirigée par :

Pierre-Henri DURAND-DELACRE, Président du Conseil de quartier
Wenceslas NOURRY, Vice-Président du Conseil de quartier, Conseiller municipal

Et avec la participation de François DARCHIS, Conseiller municipal, délégué à l'environnement et aux projets innovants

Et 20 conseillers de quartier présents (cf liste d'émargement à disposition), 3 conseillères en distanciel, 2 excusés et 6 non excusés.

Pierre-Henri DURAND-DELACRE remercie les personnes présentes, ouvre la séance à 20h et rappelle l'ordre du jour :

1. Présentation et état des lieux du « Plan Arbres » à Versailles par François DARCHIS,
2. Présentation simplifiée du projet social de la Maison de quartier par Charlotte NICLAUSE, directrice de la maison de quartier des Chantiers
3. Présentation de l'aménagement de la rue des Etats-Généraux suite à la 2ème commission VEPE du 8 février 2022
4. Présentation du dossier sur le projet d'éclairage du pont des Chantiers
5. Autres informations.

1. Point 1 de l'ordre du jour : le « Plan arbres »

François DARCHIS présente un état des lieux du « Plan Arbres » à Versailles (pdf joint). Versailles a un patrimoine d'arbres important mais avec une faible diversité d'essences.

L'arbre est un être vivant, qui représente un investissement sur une quarantaine d'années et dont la planification est une nécessité. Dans ce cadre, François DARCHIS présente les 10 engagements pour l'avenir. Concernant notre quartier, le débat à l'heure actuelle porte sur le choix des arbres à planter rue des Etats-Généraux.

Questions posées :

- Le problème des systèmes racinaires pouvant endommager trottoirs et pistes cyclables,
- La possibilité de planter des arbres fruitiers induisant une forte implication des riverains,
- L'impact d'une possible sécheresse par rapport au choix des essences d'arbres,
- Le problème des allergènes propres à certaines essences.

La ville est en réseau avec 2 organismes européens afin de mutualiser leurs connaissances et expériences en ce qui concerne les arbres et particulièrement les arbres en ville. : Plante & Cité dont le maire est 1er vice-président – François DARCHIS le représente au CA - et le Label Ecojardin dont François DARCHIS est le président du comité de sélection.

2. Point 3 de l'ordre du jour : aménagement de la rue des Etats-Généraux

Dans la continuité du point précédent, Pierre-Henri DURAND-DELACRE propose que l'on aborde le point 3 de l'ordre du jour : la présentation de l'aménagement de la rue des Etats-Généraux. Pour rappel, cet aménagement prévoit la plantation de 52 arbres, la création de pistes cyclables, et entraîne la suppression de 24 places de stationnement (à ce stade du projet). Cela nécessite une bonne concertation avec les représentants des divers usagers de la voirie, toujours en cours.

Il rappelle les points de difficultés soulevés par la commission VEPE du 8/02/2022 : le manque de linéarité de la piste cyclable, le souci de conserver le maximum de places de stationnement et le problème du stationnement entre la rue de Vergennes et le pont des Chantiers. La commission VEPE avait avancé la possibilité de supprimer un arrêt de bus rue des Etats Généraux (300 m suffisent entre 2 arrêts), et de le déplacer devant la préfecture, ce qui est possible d'après le retour des Services de la ville. Concernant le stationnement entre le pont des Chantiers et la rue de Vergennes, après discussion la commission n'a pas encore arrêté son choix.

- Vives discussions du Conseil de Quartier sur le positionnement de ces places de stationnement. Il a été acté la nécessité d'interroger les habitants et les parents de l'école des Lutins.
- Jacques MERLE, Président du Comité de Sauvegarde des Chantiers indique qu'il a été prévu de réaliser le 18 février, un sondage devant l'école des Lutins afin de savoir de quels côtés du quartier des Chantiers arrivent les parents et comment ils se déplacent jusqu'à l'école.
- Wenceslas NOURRY rappelle les différents choix possibles encore en discussion sur ce tronçon dont celui de le laisser en l'état. Il argumente la détermination de tous les acteurs pour arriver à faire adhérer les personnes concernées. L'objectif est de garantir le succès de cette requalification de la rue de Etats Généraux, souhaitée de longue date et qui va donner une meilleure image du quartier aux nombreuses personnes qui empruntent cette voie.
- Une demande est faite afin de prolonger de quelques mètres la piste cyclable dans le sens descendant, avant le tourne à droite du Pont des Chantiers vers la rue de la Porte de Buc.

Pierre-Henri DURAND-DELACRE indique enfin le planning prévisionnel des travaux :

- Printemps 2022 : études et concertation,
 - Été - Automne 2022 : début des travaux concernant les réseaux,
 - Hiver 2022 - Automne 2023 : Travaux d'aménagement Tranche n°1 (côté Avenue de Paris)
 - Été 2023 – Hiver 2024 : Travaux d'aménagement Tranche n°2
 - Coût des travaux : 3.6 millions d'euros dont 1,2 million de subventions.
- Il est demandé que, dans le planning prévisionnel des travaux, l'on tienne compte aussi des 2 chantiers qui vont débiter rue Jean Mermoz d'ici quelques mois, et qui vont impacter la circulation dans cette zone.

3. Point 2 de l'ordre du jour : le projet social de la Maison de Quartier

Présentation simplifiée du projet social pour 2022-2025 de la Maison de quartier par Charlotte NICLAUSE, directrice de la maison de quartier des Chantiers (pdf joint) ; Charlotte Niclause rappelle le rôle du projet social et les étapes de travail qui amènent à l'élaboration d'un projet social : évaluation du précédent projet, réalisation et évaluation. Compte-tenu de la période précédente complexifiée par la crise sanitaire, elle s'est appuyée entre autre sur l'enquête réalisée par le Comité de Sauvegarde des Chantiers en juin 2020. Elle rappelle ce qu'est une maison de quartier et présente les spécificités de la maison de quartier des Chantiers : nombre d'inscrits, type d'habitat, fragilités de la population, budget de fonctionnement ...

Puis Charlotte NICLAUSE présente le nouveau projet social : objectifs généraux, puis opérationnels.

Questions posées :

- Comment est fixé le budget de chaque Maison de quartier ? Il paraît faible compte-tenu du nombre d'inscrits.
- Y aura-t-il une bibliothèque ? Bibliothèque non prévue dans la nouvelle maison de quartier, le coût de fonctionnement étant trop important. Wenceslas NOURRY rappelle que la commission LSA se penche sur la mise en place de boîtes à livres dans l'espace public.

Dates à retenir :

- Pour la présentation du projet social :
 - Enfance et jeunesse : mercredi 9/03/2022, 18h-20h
 - Séniors et accès aux droits : jeudi 10/03/2022, 10h-12h
 - Familles : vendredi 18/03/2022, 10h30-12h (pour les partenaires) et samedi 19/03/2022, 10h30-12h (pour les habitants)
- Fête du quartier : samedi 21/05/2022, elle pourrait avoir lieu à l'école E. Frémy.

4. Point 4 de l'ordre du jour : le projet d'éclairage du Pont des Chantiers

Pierre-Henri DURAND-DELACRE présente le 1^{er} projet réalisé par la Société Quai 36, qui a déjà réalisé les façades en trompe l'œil du quartier Bernard de Jussieu. Leur projet porte sur la mise en valeur du tablier du pont, par un éclairage du dessous du pont « Eclairage des 4 saisons », évolutif en fonction des saisons.

Cependant, ce projet ne permet pas encore d'éclairer les murs sous le pont ainsi que les 3 piliers centraux, dont la structure est intéressante. Une 2^{ème} demande a été formulée dans ce sens : nettoyage et éclairage des murs et des piliers centraux, sachant qu'il faut tenir compte du fait que ces murs appartiennent à la SNCF et que ce projet nécessite son accord.

- Discussion autour de cet éclairage,
- Demande de mettre des grandes photos sur les murs du pont, comme cela a été fait sous le pont SNCF à Porchefontaine,
- Il est rappelé les fortes nuisances aux abords du pont :
 - o la problématique, toujours non résolue, du niveau très important de décibels dépassant les normes recommandées.
 - o La problématique des vibrations détectées depuis bientôt 2 ans et sa difficulté à se faire entendre et soutenir sur ce point. Le Conseil de Quartier souligne la nécessité de continuer à se battre sur ces problèmes de nuisances.
- Jacques MERLE informe de sa participation à la dernière réunion du PEM où il va falloir faire le point sur les sujets à revoir, envoyés précédemment aux services de voirie.

5. Point 5 de l'ordre du jour : informations diverses

- Wenceslas NOURRY fait part d'une modification de la loi SRU, introduite dans le cadre de la loi 3DS, qui vient d'être votée au Parlement, et qui permet à Versailles de modifier le calcul de son quota de logements sociaux : les logements militaires ne seront plus comptabilisés dans le total des logements de Versailles, ce qui va permettre au quota de gagner 2 points et de s'approcher du taux légal de 25% (passant de 20 à 22%) avec pour corollaire la diminution des « amendes SRU ».
- Par ailleurs la Ville vient de signer la vente à l'association Valentin Haüy du bâtiment rue de Noailles, actuellement occupé par SOS Accueil. Ce bâtiment va accueillir une structure dédiée aux déficients visuels. SOS Accueil doit déménager fin mars 2022, avec 2 perspectives possibles de relogement en cours de négociation.
Jacques MERLE fait remarquer qu'il faudra prendre en compte cette problématique par rapport à la piste cyclable qui passe devant.
- D'autre part, la Ville a acquis l'immeuble du 93 rue des Chantiers qui permettra le regroupement et l'installation des services de la police municipale prévue au T4 2023/T1 2024 (90 agents).
- Enfin, Pierre-Henri DURAND-DELACRE nous fait part d'articles parus dans « Toutes les Nouvelles de Versailles » du 16/02, concernant la ville de Versailles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

PLAN ARBRE – 10 engagements pour l'avenir

François DARCHIS,
conseiller municipal à l'environnement et aux projets innovants



Notre patrimoine Arbres est vraiment impressionnant ! ...



19 800
arbres implantés
sur l'espace public
(soit 1 arbre pour 4 habitants)



20,5 ha
de parcs
boisés



350 ha
de forêt
domaniale



350 000
arbres dans
le domaine
du Château

Sur les 19 800 sujets, 8 000 en alignement sur 36 Km
2 Tailles sont réalisées :

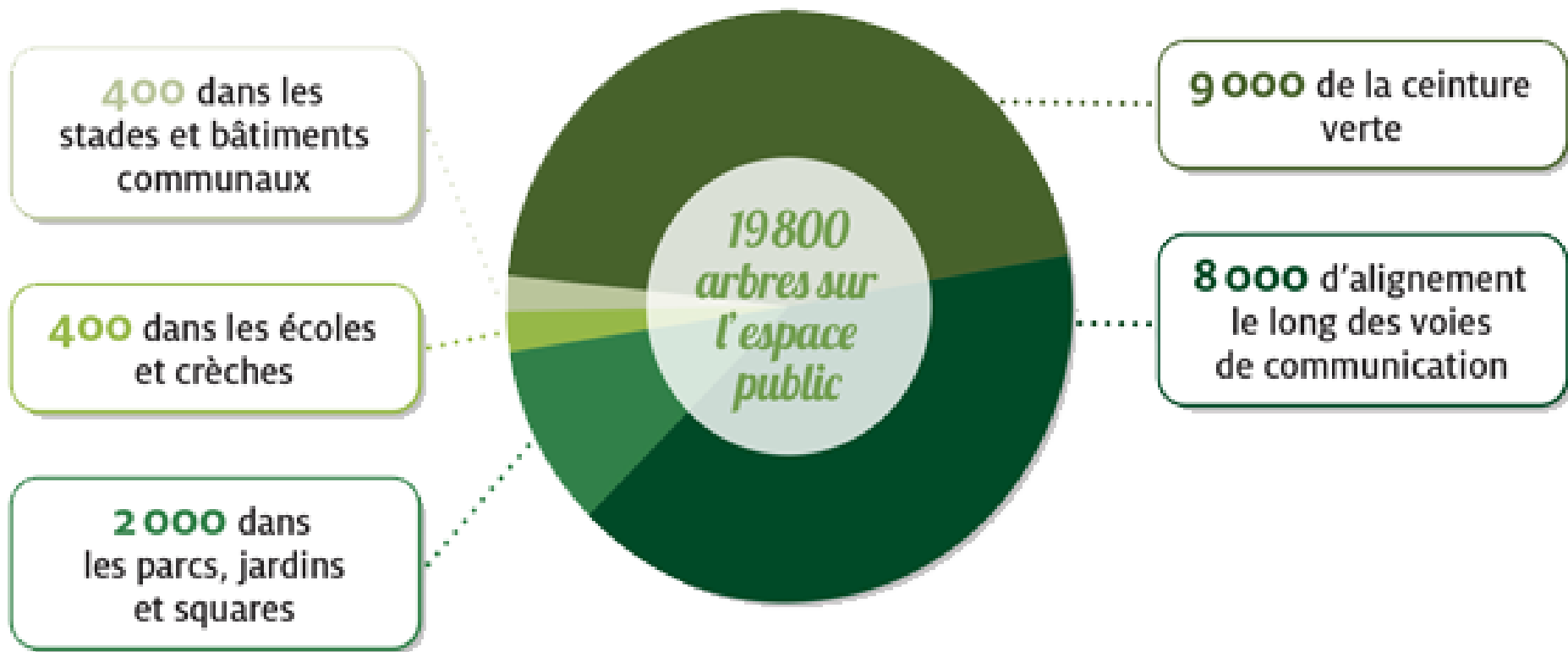
- ✗ La taille douce en port libre (50%)
- ✗ La taille en rideau (50%)
- ✗ La taille en vert (abandonnée en 2021 pour laisser la nidification), loi Biodiversité)

Budget arbre par an : 370 000 Euros, soit 1/3 du budget de la direction des espaces verts



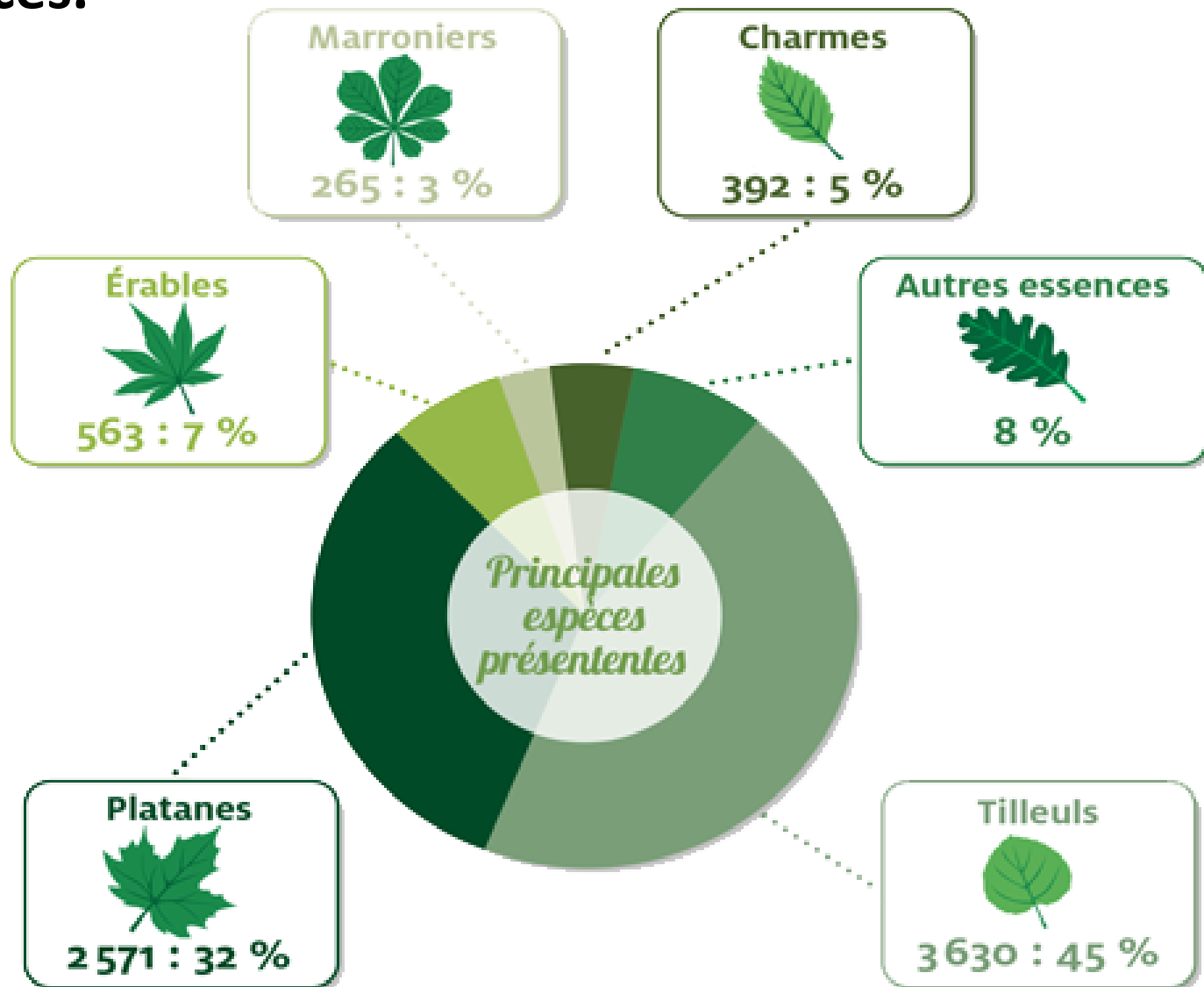
VERSAILLES

... répartis sur tout l'espace public...



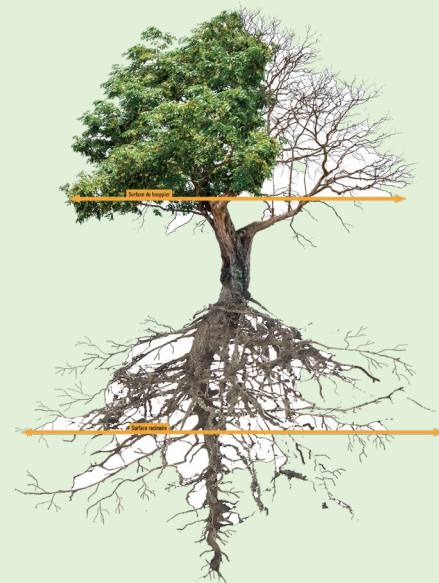
VERSAILLES

... Avec malheureusement un faible diversité des essences.



Bienfaits de l'arbre en ville

- Sur le plan écologique :
 - Améliore de la qualité de l'air
 - Diminue les îlots de chaleur
 - Absorbe les particules fines
 - Supporte la biodiversité et constitue un élément majeur de la continuité écologique.
- Sur le plan du bien-être :
 - Constitue un apport esthétique-structure l'espace
 - Contribue à la santé mentale-physique
 - Diminue la vitesse des véhicules
- Sur le plan économique
 - Augmente la valeur foncière de l'habitat
 - Rend la ville attractive pour de nouveaux habitants



Les services rendus par les arbres

Fourniture d'habitats et de nourriture contribue au support de la biodiversité



Production de pollen contribue au maintien de la biodiversité (reproduction des arbres, consommation par les pollinisateurs) mais peut avoir un effet allergène



Croissance de l'arbre (production de bois) contribue au stockage du CO₂

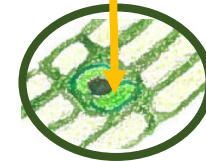


Ombage contribue au rafraîchissement du climat urbain

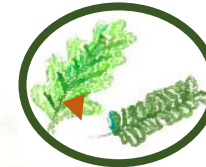
Réflexion et absorption des rayonnements solaires
Evapotranspiration contribue au rafraîchissement du climat urbain



Absorption des polluants gazeux par les stomates (orifice qui permet les échanges gazeux entre la plante et l'air ambiant)



Dépôt en surface des particules fines contribue à la régulation de la qualité de l'air

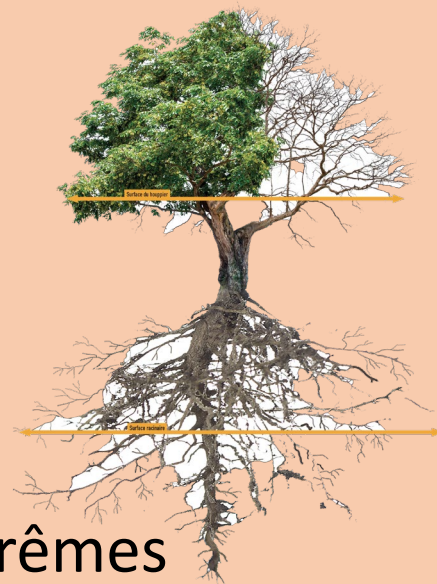


Enracinement contribue au maintien et à la structure des sols



Menaces sur l'arbre en ville

- Sur le plan écologique :
 - Un air sec, chaud/froid, en mouvement
 - Des poussières et particules de combustion en excès
 - De l'eau en excès ou en manque
- Sur le plan des activités humaines:
 - Circulation et stationnement des véhicules
 - Imperméabilisation et compactage des sols
 - Ombre des bâtiments le jour, éclairage la nuit
- Sur le plan du climat
 - Augmentation moyenne de la température
 - Dérèglement climatique, avec phénomènes extrêmes
 - Arrivée en conséquence de nouvelles pathologies



Les 10 engagements de la ville (1/3)

Gérer et étendre le patrimoine arboré

1. Poursuivre le suivi des arbres
2. Adopter une gestion dynamique du patrimoine
3. Faire évoluer la gestion du patrimoine arboré
4. Etendre la canopée sur le domaine public et privé



Les 10 engagements de la ville (2/3)

Impliquer les habitants

- 5. Renforcer la connaissance des riverains
- 6. Inciter à la plantation sur le domaine privé
- 7. Instituer une journée de l'arbre tous les 2 ans

Les 10 engagements de la ville (3/3)

Respecter les arbres

- 8. Elaborer une charte de l'arbre :
- 9. Gérer les conflits d'usage
- 10. Faire connaître et appliquer les règles de protection des arbres



VERSAILLES

Maison de quartier des Chantiers

6 rue Edme Frémy
78 000 Versailles

Projet social 2022 - 2025

Présentation et création d'un groupe de pilotage





Centre social : qu'est-ce que c'est ?

Les quatre orientations

D'après la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) datant du 20 juin 2012, les quatre orientations caractéristiques des centres sociaux sont d'être :

- Un équipement à vocation sociale globale
- Un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle
- Un lieu d'animation de la vie sociale
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices

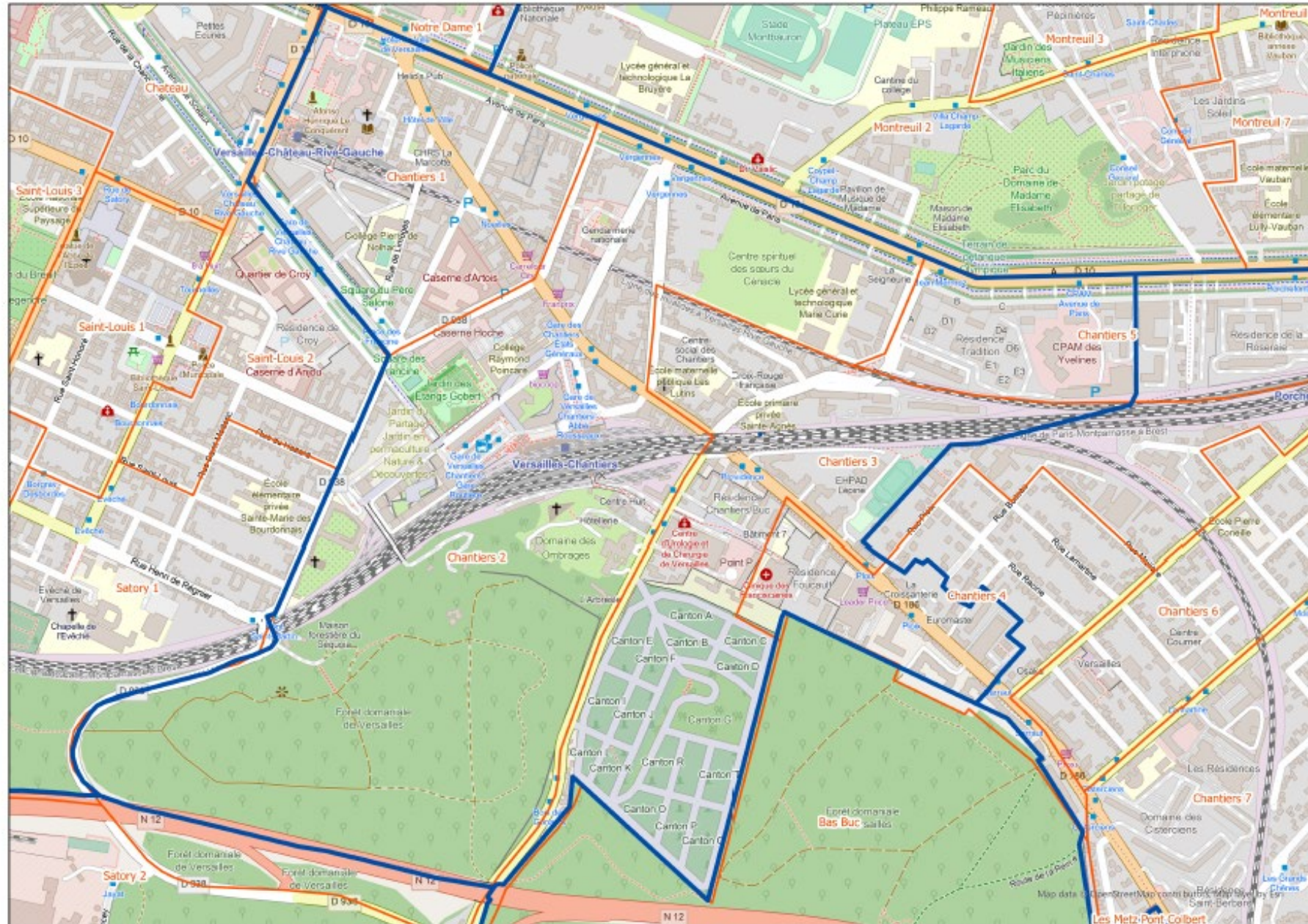
Son objectif permanent est la recherche du mieux vivre dans la cité, le quartier ou le village, en permettant à chacun d'être acteur et citoyen, la participation active des habitants étant stimulée en permanence.

Le projet social de la maison de quartier

Diagnostic

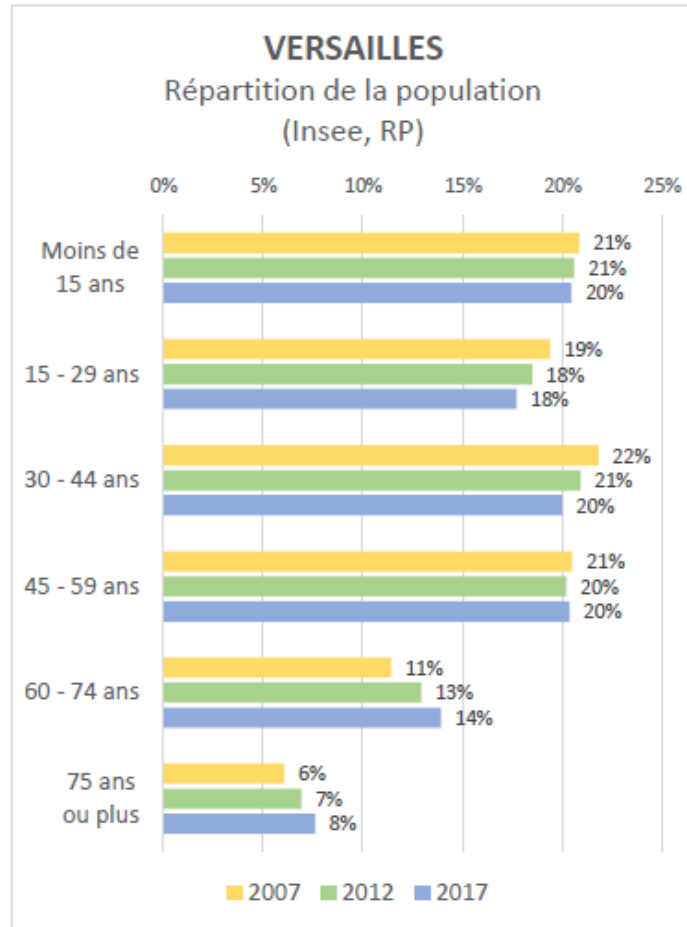


Les différents Iris du quartier des Chantiers

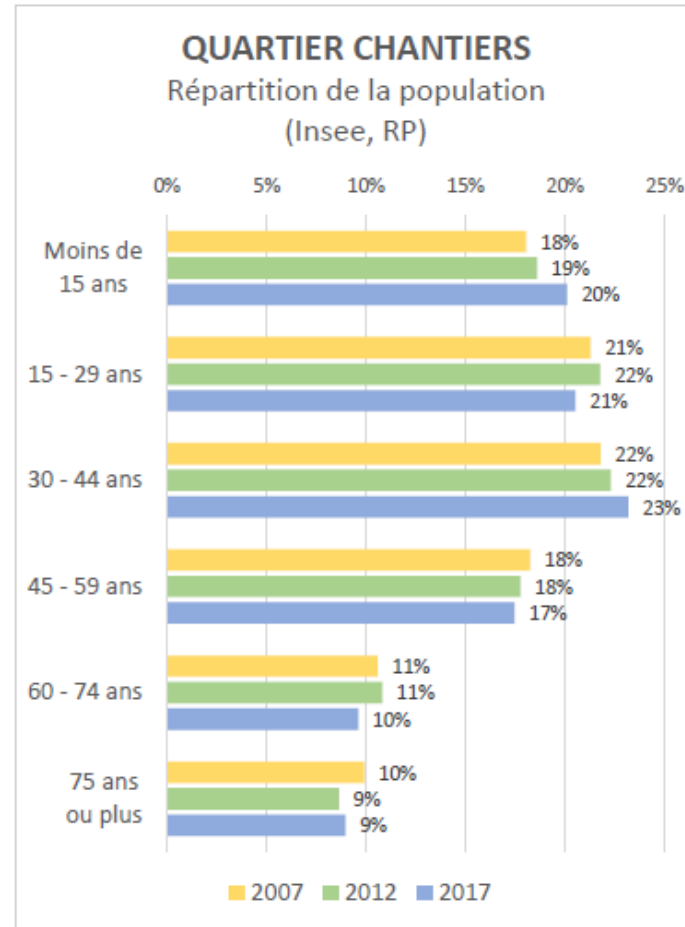


La population

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE



2007 : 86 979 habitants
2012 : 85 424 habitants
2017 : 85 862 habitants



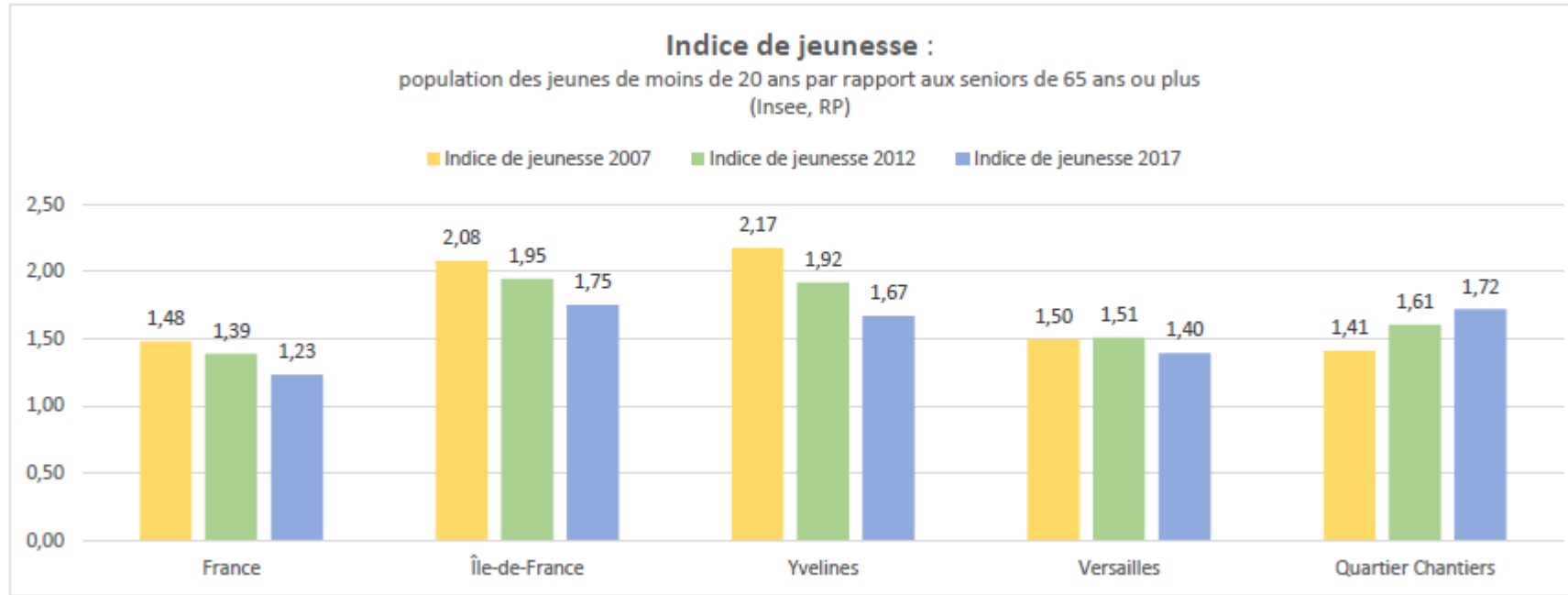
12 932 habitants
5 448 ménages

15% de familles
monoparentales.

Augmentation du nombre de
famille.

Accueil de nouveaux habitants
depuis la réhabilitation du
quartier.

Enfance & Jeunesse



Indice jeunesse le plus fort de la ville, 1.72

16.6% des habitants du quartier ont entre 11 et 24 ans.

98.1 % des 15-17 sont scolarisés.

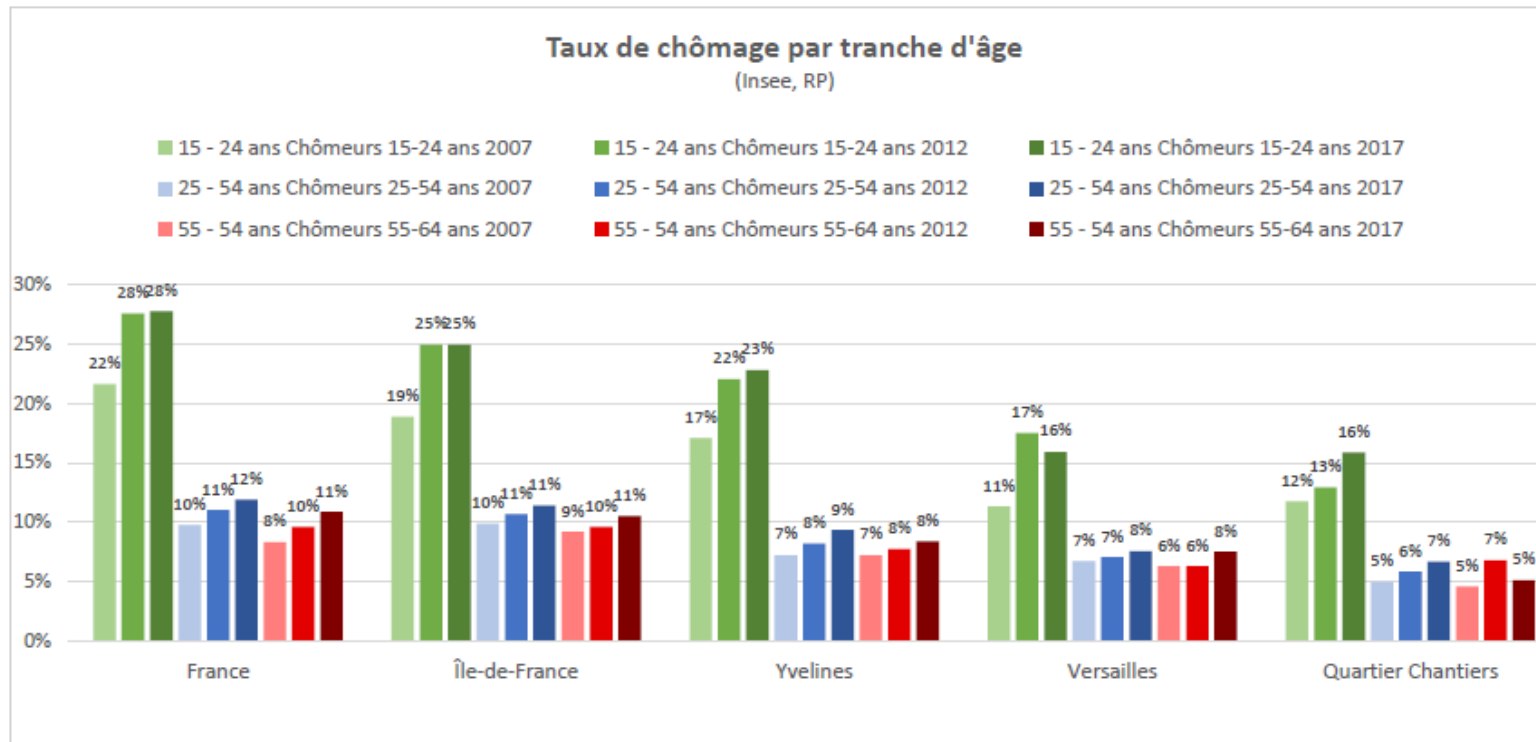
165 jeunes de 18 à 24 ans sont scolarisés au regard des 266 jeunes de cet âge repéré.

225 jeunes âgés de 11 à 17 ans et 184 jeunes de 18 à 24 ans cohabitent au sein de l'Iris 3 du quartier.

Le taux de chômage des jeunes du 15 à 24 ans, est de 15 %.

Emplois et chômage

TAUX DE CHÔMAGE* PAR TRANCHE D'ÂGE



En 2017 à Versailles :

- 533 chômeurs de 15 à 24 ans, soit 16% des actifs de 15 à 24 ans
- 2 363 chômeurs de 25 à 54 ans, soit 8% des actifs de 15 à 54 ans
- 460 chômeurs de 55 à 64 ans, soit 8% des actifs de 55 à 64 ans

*Le taux de chômage est le rapport entre :

- le nombre d'actifs au chômage de 15-64 ans
- et
- le nombre total d'actifs (occupés et au chômage) de 15-64 ans

La population est scindée en deux, une grande majorité des cadres et ou professions intellectuelles supérieures habitent l'Iris 1 et 5 du quartier).

A l'inverse 123 ouvriers habitent l'Iris 3, alors qu'ils ne sont que 55 dans l'Iris 5. La disparité se conforte dans le nombre de chômeurs.

L'évolution de la population montre bien que l'écart se creuse en terme d'emploi, de chômage et de formation.

L'habitat

6174 logements.

88.2% des logements sont des résidences principales, 62.4% sont des locataires dont 28.3% en HLM.

93 % sont des appartements.

En 2020, la Résidence La Sablière, au 42 de la rue des Chantiers, a été réhabilité

En 2020, construction d'une résidence seniors Domitys et d'une résidence étudiante,

Près du Stade des Chantiers en cours de réalisation pour 2023 :

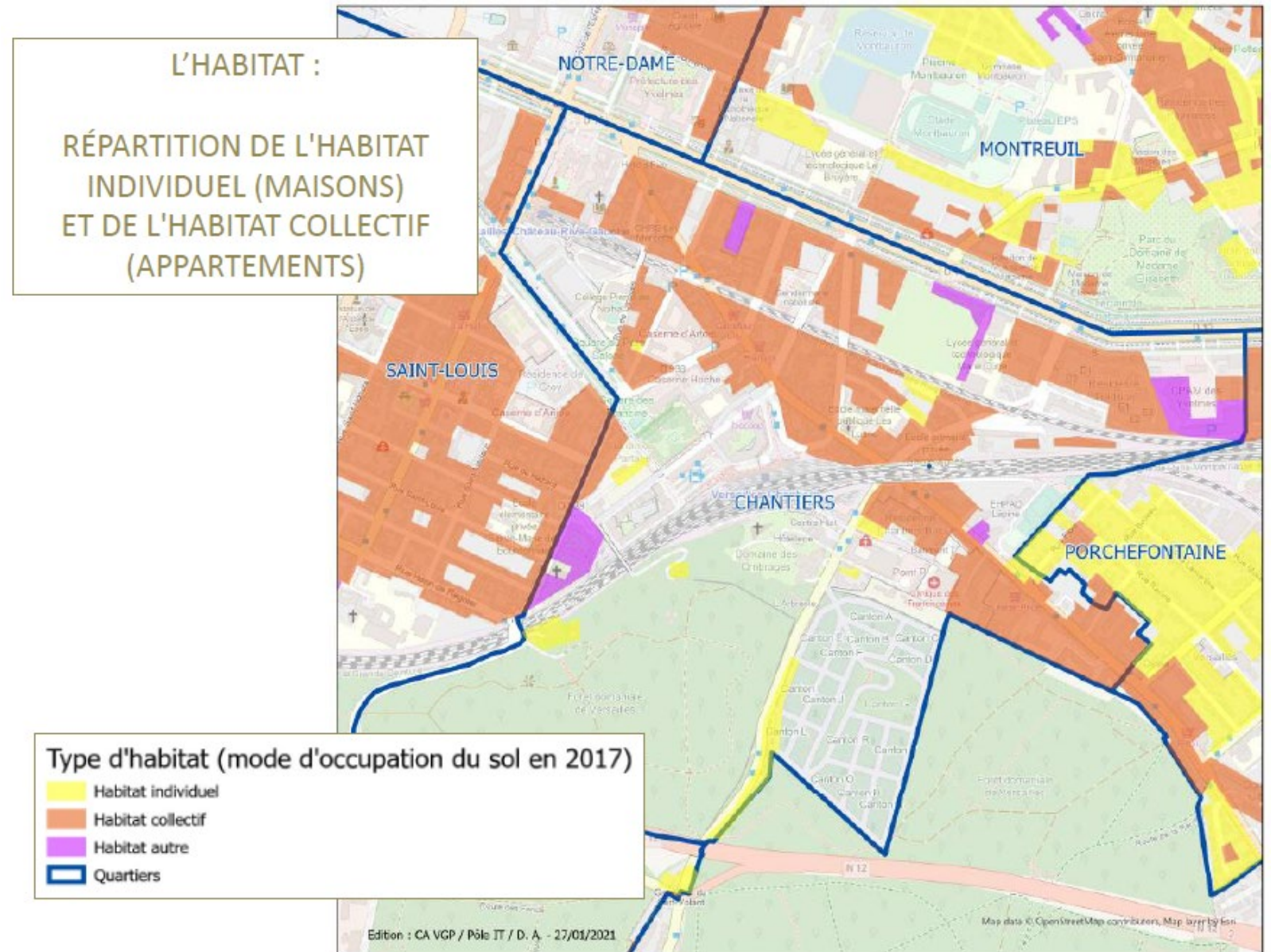
62 logements en accession à la propriété

34 logements sociaux

8 logements locatifs intermédiaires

1 cabinet médical de 435 m²

1 120 m² de bureaux dédiés à des activités de santé, dont un pôle de prévention de la perte de l'autonomie



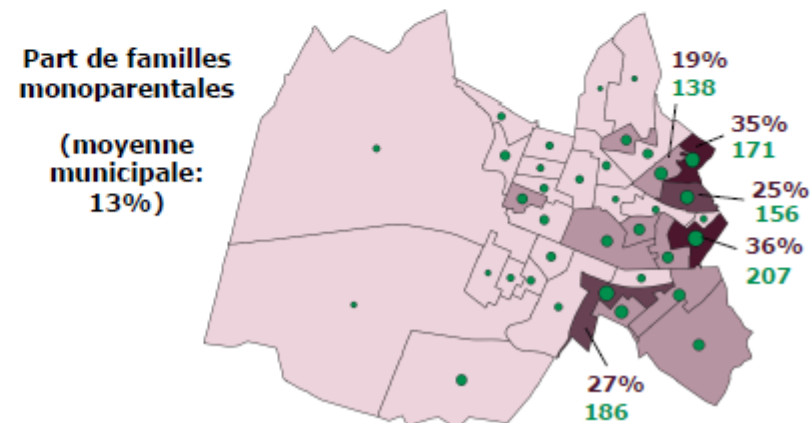
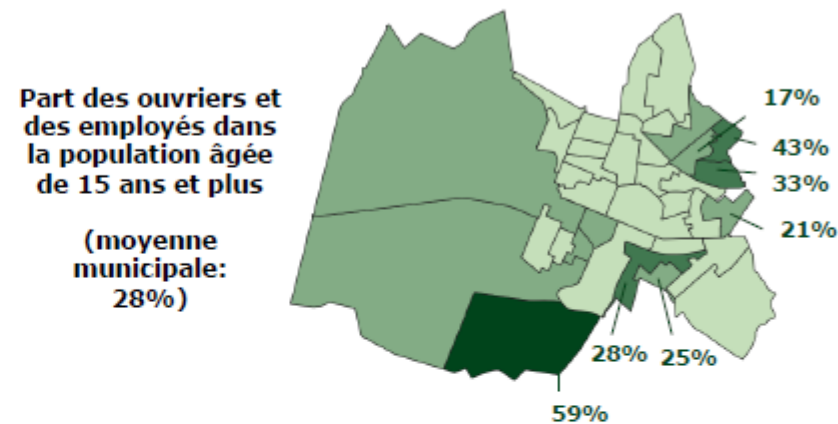
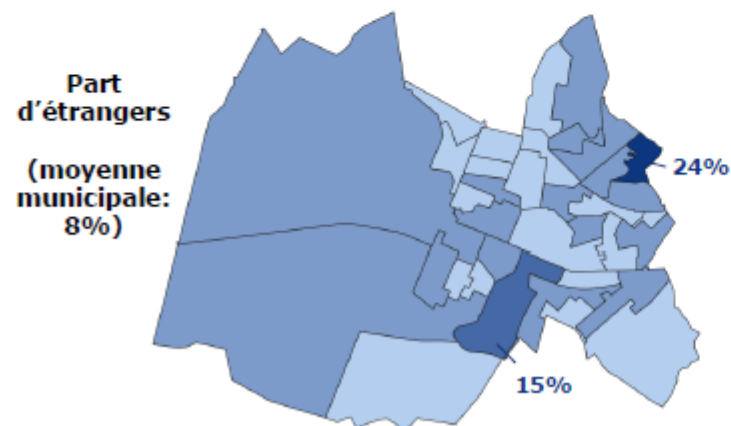
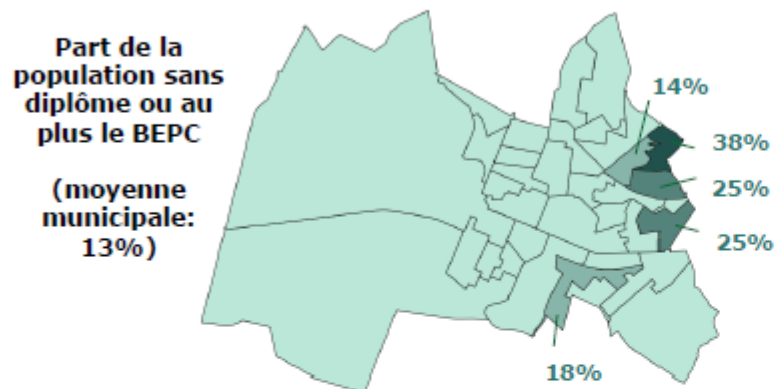
Les fragilités potentielles du quartier

Le quartier Jussieu dans son ensemble, ainsi que Moser et Chantiers-Porte de Buc concentrent la plupart des fragilités potentielles

Les données du diagnostic ont montré que l'accès aux droit reste un vrai enjeu.

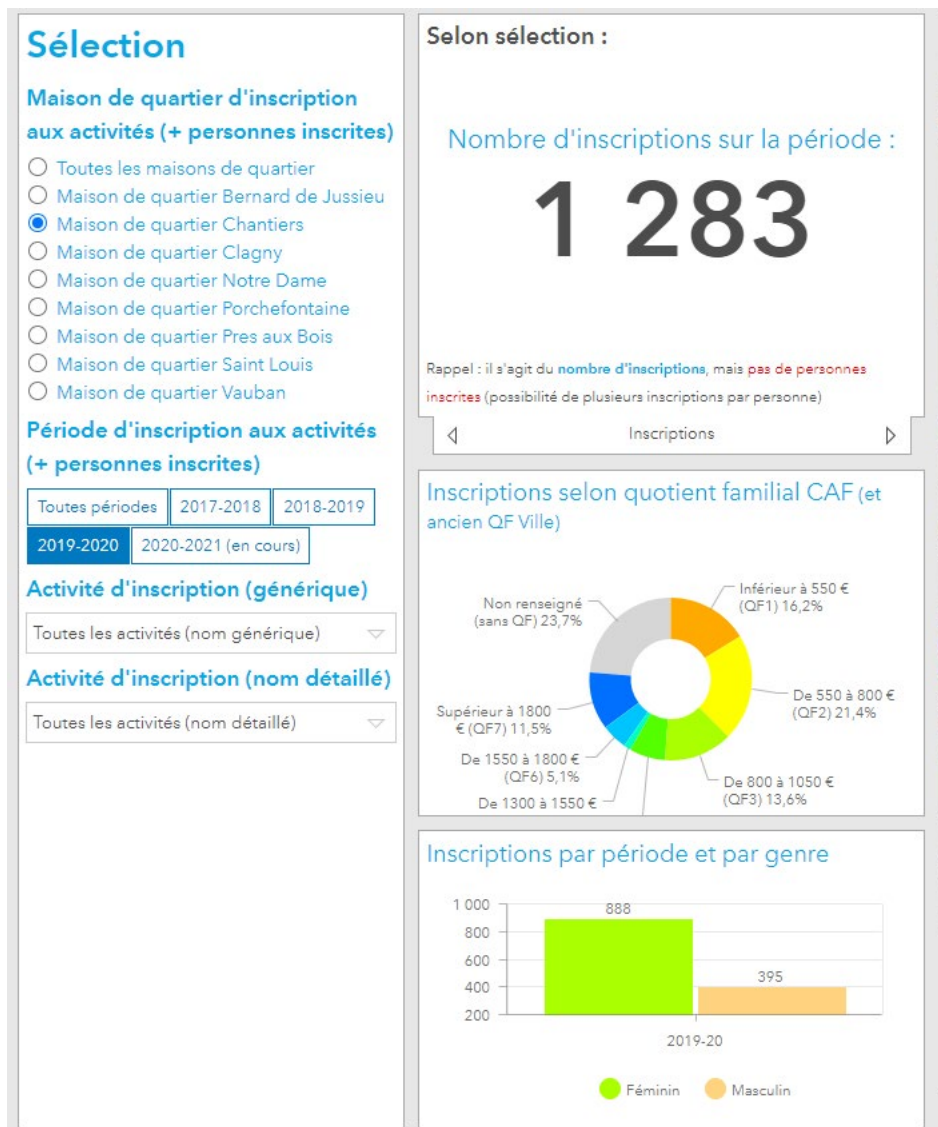
Nous constatons que la dématérialisation, accélérée depuis la crise sanitaire n'est pas accessible à tous. L'outil numérique est souvent limité au smartphone.

L'utilisation accrue de l'informatique demande aux familles et aux seniors de faire des démarches d'apprentissage afin de garder leur autonomie.



Sources: INSEE, RP2017

La maison de quartier



La maison de quartier relève 1076 inscrits pour l'année 2017-2018, 1532 en 2018-2019 et 1283 en 2019-2020.

L'année la plus représentative est l'année 2018-2019. Parmi les personnes inscrites, 1134 femmes et 398 hommes.

Environ 70 enfants se sont inscrits chaque année aux activités d'Accueil Collectif de Mineurs entre 2017 et 2020.

Le rapport entre les différents âges est assez équilibré.

Les habitants souhaitent mettre en place des projets d'animation et cherche des lieux de rencontre mais ne connaissent pas toutes les possibilités d'un centre social.



La perspective de la création d'une nouvelle maison de quartier en 2023 est très attendue par les professionnels et les habitants du quartier.

Le projet de la nouvelle maison de quartier est un bon moyen de communication et de déploiement de nos propositions.

Vue A - Depuis la rue des chantiers



Le nouveau projet social

Le tableau des objectifs

PROBLÉMATIQUES CHOISIES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
Les habitants trouvent qu'il y a un manque d'offres sur le quartier. Ils souhaiteraient une bibliothèque. Il y a un enjeu d'intégration pour les nouveaux arrivants. Les habitants méconnaissent les points d'intérêt du quartier (centre social, bibliothèque). Le quartier n'offre pas de culture selon les habitants (bibliothèque éloignée de leur lieu de vie, pas de musée, ni de salle d'exposition). Le quartier ne profite pas d'évènement invitant à la rencontre.	1. Encourager la participation des habitants.	1.1. Développer l'accueil de la maison de quartier.	Augmentation du temps d'accueil.
			Communication auprès des partenaires du quartier (envoi d'affiches et de flyer).
		1.2. Valoriser les initiatives existantes et favoriser de nouvelles.	Une instance de pilotage, avec des habitants du quartier.
			Mobilisation du conseil de quartier lors des évènements de la maison de quartier.
			Accompagnement de projet (individuel ou associatif).
			La pérennisation des ateliers existants, notamment intergénérationnels.
			La mise en place de nouveaux ateliers socioculturels.
			Réunions régulières avec les partenaires.
			Mobilisation du milieu associatif aux différents évènements de la maison de quartier.
			Mise en place de nouveaux partenariats au vue de la nouvelle maison de quartier (salle polyvalente).

La cohabitation entre les anciens et les nouveaux habitants est difficile. La cohabitation entre population favorisée et précaire est difficile. De nombreux séniors sont isolés, notamment des femmes. La précarité touche de plus en plus de familles. Des familles ne maîtrisent pas la langue française. Des familles monoparentales se précarisent. La multiplicité des difficultés (emploi, santé, logement). Des familles n'ont pas accès à internet. La multiplicité des acteurs qui concernent l'accès aux droits. Le suivi scolaire se fait via des logiciels en ligne.	2. Agir pour plus d'égalité.	2.1. Agir contre les discriminations.	Mise en place d'animation globale plus fréquente (fête d'hiver, repas, soirées à thèmes). Animations hors les murs (notamment sur le lieu de la nouvelle maison de quartier).
		2.2. Contribuer à la prévention de l'isolement des personnes fragiles.	Poursuite de l'atelier mémoire Mise en place d'actions de prévention de la vieillesse. Poursuite des ateliers de sport adapté. Mise en place de temps de rencontres entre les séniors (repas, jeux...). Participation au séjour séniors des maisons de quartier. Mise en place d'un partenariat avec Domitys, résidence séniors.
			Poursuite des ateliers boxe mamans. Organisation d'actions de prévention autour du surendettement et de la gestion de budget. Permanence sociale par la CESF.
		2.2. Favoriser l'inclusion numérique.	Réaménagement des ateliers Cybersaïles (Cours et exercices pendant la même séance). Mise en place d'ateliers à thèmes sur plusieurs séances. Formation du personnel de la maison de quartier sur les outils numériques : « Accompagnement du public dans l'utilisation de l'outil du numérique à l'accueil ».
Certains usagers perdent en autonomie suite à l'évolution des démarches d'accès aux droits. Des séniors perdent contact avec l'extérieur (proche, amis). Des séniors s'isolent par manque de connaissance du numérique.			Développement du Cybersaïles avec l'ouverture de nouveaux créneaux. Mise en place d'ateliers sur l'utilisation du smartphone. Mise en place d'un espace dédié à Cybersaïles.

Les enfants et les jeunes ont du mal à se mélanger, en fonction de leur lieux d'habitation (confrontation des codes). Des jeunes sont livrés à eux-mêmes (peu de cadre familial). Des jeunes se démobilisent de la scolarité. Une partie de la jeunesse est en manque de repères (décrochage scolaire, délinquance, conflits intrafamiliaux, addictions). Des inégalités provoquent des difficultés d'intégration et d'insertion. Le taux de chômage est élevé chez les 16-25 ans.	3. Favoriser l'insertion des jeunes.	3.1. Encourager la mobilisation des enfants et des jeunes dans la vie de quartier.	Mise en place de nouvelles actions en direction des 6-12 ans (le mercredi et le samedi). Développement des ateliers et de l'ACM avec la nouvelle maison de quartier. Continuité du projet CLAS.
			Mise en place de nouvelles actions en direction des 11-17 ans (le mercredi et le samedi). Impliquer les jeunes dans les évènements de la maison de quartier. Accompagnement des jeunes vers des projets collectifs. Accompagnement des jeunes à la création et la réalisation d'un séjour.
			Mise en place de temps de parole entre jeunes et seniors. Poursuite du Futsal le samedi soir. Création d'un espace jeunesse dans la maison de quartier. Accompagnement des jeunes vers les partenaires adéquats. Poursuite d'une veille sociale par le référent 16/25 ans. Participation au CLSPD.
		3.2. Contribuer à la prévention des risques rencontrés par la jeunesse.	Accompagnement vers l'insertion professionnelle. Poursuite des animations Anim' Poincaré. Proposition de séjour de remobilisation scolaire. Continuité du projet CLAS. Développement du réseau scolaire (notamment les lycées).

Des familles rencontrent des difficultés pour associer vie professionnelle, vie conjugale et vie familiale. Des familles sont en difficultés pour accompagner leur enfant aux différentes étapes du développement.	4. ACF Accompagner et soutenir la fonction parentale.	4.1. Encourager les liens intra familiaux et extra familiaux.	Consolidation des actions collectives familles. Mise en place de nouvelles actions collectives familles en soirées « jeux de société en famille » Mise en place de temps d'animation le week-end.
			Mise en place de sorties familiales. Proposition d'un week-end famille. Accompagnement des familles à partir en vacances.
		4.2. Valoriser les ressources des parents.	Accompagnement à la parentalité via le CLAS. Organisation d'animations parents/enfants. Mise en place d'actions reproductibles à la maison (cuisine, jeux, sorties). Mise en place de groupes de paroles pour les parents.
			Maintien du lien avec l'AEJF. Consolidation du réseau de partenaires et des missions du PIAF (Parcours d'information et d'accompagnement des familles). Organisation de réunions avec les partenaires éducatifs. Mener des actions de prévention à destination des parents.

L'équipe permanente

	Niveau requis CNAF	Nombre ETP	Niveau et diplôme
Direction	II	1 ETP	BAC +3 Licence Sciences humaines & DEES
Animation		4 ETP	BAFD (Réfèrent 16/25 ans) BAC +2 - BPJEPS (Réfèrent enfance / jeunesse) BAC – BAFA (Réfèrent seniors) Coordinateur CLAS en recrutement
Réfèrent Famille	III	0.9 ETP	BAC +3 Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale
Accueil		0.9 ETP	BAC Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
Nombre total d'utilisateurs		1 283 (en 2019-2020 selon les chiffres Concerto)	



Groupe de pilotage

Le principe :

Le groupe de pilotage est un groupe d'habitants ou d'usagers de la maison de quartier, qui participe à la mise en œuvre et l'évaluation du projet social.

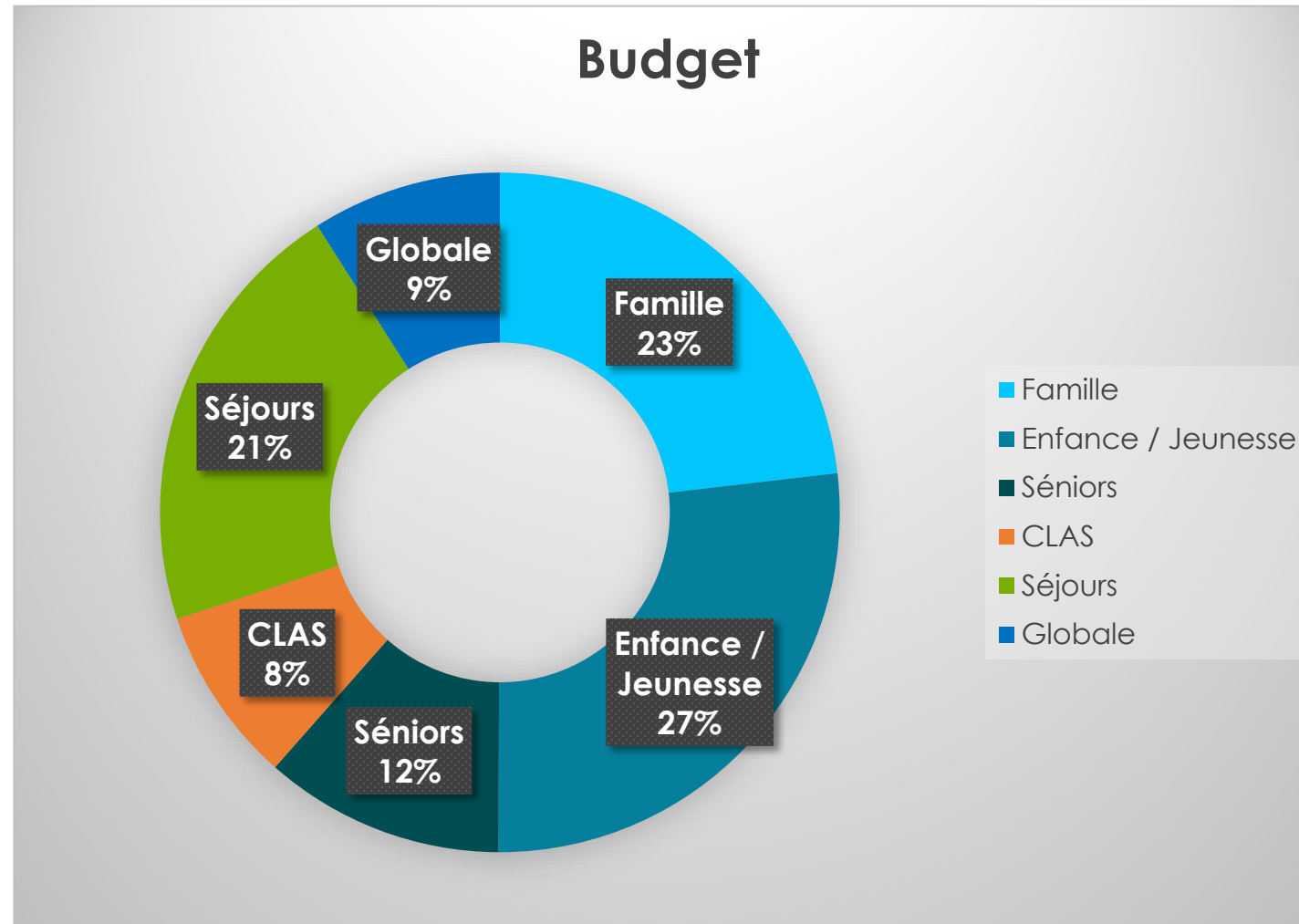
L'idée étant de se regrouper 3 fois par an et de s'engager pendant 1 an.

3 sous groupes pourraient se constituer :
l'animation de la vie sociale, la jeunesse et la famille.

Le groupe de pilotage sera coordonné par la directrice de la maison de quartier et sera mobilisé pour récolter la parole des habitants, participer à la mise en place d'initiative locale et d'évaluer les actions.



Budget



Les dates à retenir

Présentation du projet social :

Séniors & Accès aux droits : Jeudi 10 Mars de 10h à 12h

Enfance & Jeunesse : Mercredi 09 Mars de 18h à 20h

Familles : Vendredi 18 Mars de 10h30 à 12h00

Représentation des ateliers : Vendredi 10 Juin de 17h30 à 20h30

Fête de quartier : Samedi 21 Mai

Questions ?
Suggestions ?

MERCI

